

KOBBER®

Vigne

Composition	Cuivre de l'oxyde de cuivre : 450 g/kg (soit 45 % p/p)
Formulation	Granulé dispersable (WG)
A.M.M.	n° 2170702

DESCRIPTIF DU PRODUIT

KOBBER® est un fongicide à base de cuivre de l'oxyde de cuivre, doté également de propriétés bactériostatiques. Fongicide de contact multisite (Groupe M1 – FRAC), il s'emploie de manière préventive pour lutter contre le mildiou et les bactérioses de la vigne. KOBBER® peut s'utiliser dans le cadre de pratique de lutte conventionnelle ou biologique.

KOBBER® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

Usages autorisés

KOBBER® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	D.A.R.	ZNT 'aquatique'
Vigne	Bactérioses	1,33 kg/ha	3 / an ⁽¹⁾	BBCH 00-15	DAR F (BBCH 15)	20 mètres dont DVP de 20 mètres
		1,66 kg/ha	5 / an ⁽²⁾			50 mètres dont DVP de 20 mètres
	Mildiou(s)	1,33 kg/ha	3 / an ⁽¹⁾	BBCH 15-85 et après la récolte jusqu'à BBCH 91	21 jours	20 mètres dont DVP de 20 mètres
		1,66 kg/ha	5 / an ⁽²⁾			50 mètres dont DVP de 20 mètres

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limites Maximales de Résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

Le nombre d'applications peut être augmenté sous réserve :

- (1) de ne pas dépasser une dose totale de 3,99 kg de produit par hectare et par an ;
- (2) de ne pas dépasser une dose totale de 8,3 kg de produit par hectare et par an.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Dans le cadre de la lutte contre le mildiou, appliquer KOBBER® sur l'ensemble de la période à risque, à une cadence maximale de 7 jours.

Dans le cadre de la lutte contre les bactérioses, effectuer 2 à 3 applications pendant le débourrement à une cadence de 7 jours.

- **Pour une dose annuelle ne dépassant pas 4000 g/ha de cuivre**, appliquer KOBBER® à la dose maximale homologuée de 1,66 kg/ha (correspondant à 750 g de cuivre/ha). À cette dose, le nombre maximal d'applications est de 5 par an. Cette dose peut être réduite en conservant la même cadence, et permet d'augmenter le nombre d'applications, à condition de ne pas dépasser 8,3 kg de produit par hectare et par an.

Respecter une Zone Non Traitée de 50 mètres avec un Dispositif Végétalisé Permanent de 20 mètres en bordure des points d'eau.

- **Pour une dose annuelle ne dépassant pas 1800 g/ha de cuivre**, appliquer **KOBBER®** à la dose maximale de 1,33 kg/ha (correspondant à 600 g de cuivre/ha). À cette dose, le nombre maximal d'applications est de 3 par an. Cette dose peut être réduite en conservant la même cadence et permet d'augmenter le nombre d'applications, à condition de ne pas dépasser 3,99 kg de produit par hectare et par an. Respecter une Zone Non Traitée de 20 mètres avec un Dispositif Végétalisé Permanent de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Afin d'optimiser les applications et les stratégies de lutte, il est recommandé de se conformer aux avis des Bulletins de Santé du Végétal ou des organismes techniques régionaux. Dans tous les cas, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4000 g Cu/ha sur une même parcelle.

Précautions d'emploi

Dans certaines circonstances, l'application de **KOBBER®** peut entraîner la présence d'un dépôt rougeâtre sur les organes traités, dû à la persistance du produit en l'absence de lessivage. Il est reconnu que le cuivre peut causer des marquages sur baies ; ainsi, il n'est pas recommandé d'appliquer **KOBBER®** à partir de la nouaison (BBCH 71) sur raisins de table. Les produits cupriques peuvent également entraîner des effets sur la vinification. Ne pas traiter les variétés sensibles au cuivre.

Avant traitement sur cultures sensibles, il est recommandé de procéder à un test préalable.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Préparation de la bouillie et application

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. La dissolution de **KOBBER®** peut être affectée par des résidus d'huiles minérales dans la cuve ; il est donc important de bien nettoyer celle-ci avant utilisation.

KOBBER® s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau. Afin d'assurer une bonne dissolution de **KOBBER®**, il est important de respecter les étapes suivantes :

- Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau au $\frac{3}{4}$ et mettre l'agitation en marche.
- Introduire **KOBBER®** en premier, avant tout autre produit, et en le versant lentement.
- Finir le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation pendant toute la durée de l'application.

Adapter le volume de bouillie à la culture traitée ; la forte concentration en cuivre de **KOBBER®** permet d'utiliser de faibles volumes de bouillie, de l'ordre de 100 L/ha.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le cuivre est un fongicide de contact multisite. A l'heure actuelle, il n'y a pas de cas de résistance fongique au cuivre. **KOBBER®** représente donc un important outil de gestion de résistance en offrant une alternative à des solutions présentant des risques de résistance.

Il est possible d'observer un manque d'efficacité contre les bactérioses, le cuivre étant sujet à des problèmes de résistance sur bactéries. Il est ainsi impératif d'intervenir selon les recommandations d'emploi, en appliquant le **KOBBER®** toujours préventivement et en l'accompagnant de toutes les mesures agronomiques recommandées dans la lutte contre les bactérioses.

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :













1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ PNEUMATIQUE PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN iso 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique (1)	À usage unique (2)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel			EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009			Avec capuche	

(1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À DOS	NETTOYAGE
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) 			
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009 		Avec capuche 	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 			

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des gants EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1 + A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à une température ambiante et dans un endroit sec et aéré. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Sac de 8 kg	-	100 sacs = 800 kg	Sac de 8 kg

KOBBER® - A.M.M. 2170702

(contient du cuivre de l'oxyde de cuivre)

ATTENTION

- H332** Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P261** Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation.
P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/ha.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 mètres en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent (DVP) d'une largeur de 20 mètres pour une dose annuelle totale ne dépassant pas 1800 g Cu/ha et une dose par application ne dépassant pas 600 g Cu/ha.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée (ZNT) de 50 mètres en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent (DVP) d'une largeur de 20 mètres pour une dose annuelle totale ne dépassant pas 4000 g Cu/ha et une dose par application ne dépassant pas 750 g Cu/ha.

Délai de rentrée : 6 heures.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Homologation NORDOX AS et ® Marque déposée CERTIS Europe B.V.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v2.1 - 10/2020.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.